



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

Revirement allemand dans le programme MGCS

Question écrite n° 11337

### Texte de la question

Mme Caroline Colombier interroge M. le ministre des armées sur la fiabilité du partenaire allemand dans le cadre du programme de char du futur franco-allemand *Main Ground Combat System* (MGCS). Le 6 septembre 2023, le journal allemand *Handelsblatt* annonçait le lancement d'un programme de remplacement du char allemand Leopard 2 à l'initiative de l'Allemagne, associée avec l'Italie, l'Espagne et la Suède, en réponse à un projet technologique (*Future Main Battle Tank* ou FMBT) financé par la Commission européenne à hauteur de 20 millions d'euros dans le cadre d'un appel à évaluation du fonds européen de défense (FED). Cette nouvelle intervient alors que le programme de char du futur franco-allemand MGCS est enlisé et Berlin ne semble pas avoir associé la France dans ce nouveau programme. L'enlisement du partenariat franco-allemand était pourtant prévisible car semé de nombreux désaccords techniques et capacitaires ; l'avenir du programme MGCS s'assombrit d'autant plus à la lumière de ce programme concurrent. Aussi, elle lui demande de quelle manière il va reconstruire la participation française à ce programme, s'il croit toujours en la fiabilité du partenaire allemand dans les projets de coopération militaro-industriels et s'il a de réelles garanties pour que le revirement berlinois ne se répète pas dans le cadre du système d'avion de combat du futur (SCAF).

### Texte de la réponse

Le projet de système de combat terrestre Main Ground Combat System (MGCS) est, avec le système de combat aérien du futur (SCAF), l'un des programmes majeurs de la coopération franco-allemande. Le projet MGCS est davantage qu'un concept de char : il s'agit d'un système multiplateforme qui inclut notamment une plateforme canon, une plateforme missile et une plateforme support ainsi que des drones, coordonnées au travers d'un réseau (cloud) local. Concernant les travaux européens, le programme MGCS prévoit depuis ses débuts la possibilité d'une ouverture multinationale progressive, au-delà du binôme franco-allemand. Ce projet pourra également bénéficier de travaux financés par le Fonds européen pour la défense (FED). Il importe de souligner que l'ensemble des travaux menés dans le cadre du FED resteront très préliminaires dans la mesure où les montants alloués par la Commission européenne sont très faibles au regard des coûts de développement d'un char. Pour avancer sur ce projet, la rencontre ministérielle franco-allemande du 10 juillet 2023 a permis de redonner une impulsion politique au projet MGCS. Une première étape de cette dynamique a été franchie à l'occasion de la réunion ministérielle franco-allemande du 21 septembre 2023 à Evreux. Un document de besoin opérationnel de haut niveau (dit « HLCORD ») y a été conjointement signé. La réunion des ministres de la défense français et allemand qui s'est tenue à Berlin le 22 mars 2024 a marqué une nouvelle étape cruciale pour le projet MGCS. Elle a permis aux ministres de s'accorder sur les fondamentaux du projet : structuration en huit piliers de recherche et technologie (R&T) et de démonstration, allocation des leaderships équilibrés, répartition des tâches équilibrée sur toutes les phases, gouvernance industrielle autour d'une « project company » composée de KNDS FRA, KNDS GER, Rheinmetall et Thales. Cette réunion a également permis de définir les prochaines étapes menant au lancement effectif des travaux de la phase 1, dès le début de l'année 2025. Ces principes ont été formalisés par la signature d'un mémorandum d'entente par les deux ministres, le 26 avril dernier, à Paris.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Caroline Colombier](#)

**Circonscription :** Charente (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11337

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Armées

**Ministère attributaire :** [Armées](#)

Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [19 septembre 2023](#), page 8209

**Réponse publiée au JO le :** [14 mai 2024](#), page 3802